



Personnel - Administration Générale et Mutualisation

OBJET : Marché de service de prestations d'assurances pour le groupement de commandes permanent

EXPOSE

Un marché mutualisé de prestations d'assurances avait été signé le 26 décembre 2017 pour une durée de cinq années. Ce marché arrive donc à son terme le 31 décembre 2022.

Afin que les contrats d'assurances puissent être renouvelés au 1^{er} janvier 2023, un audit a été réalisé pour les communes intéressées ainsi que pour la communauté de communes. A l'issue de cet audit, il a été préconisé de lancer un nouveau marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, pour une durée de cinq années.

Le marché a été passé selon les caractéristiques suivantes :

lot	Assurance	Prime estimative TTC sur 1 année	Prime estimative TTC sur 5 années
1	Dommages aux biens et risques annexes	94 000 euros	470 000 euros
2	Responsabilité et risques annexes	32 400 euros	162 000 euros
3	Flotte automobile et risques annexes	51 200 euros	256 000 euros
4	Risques statutaires du personnel hors C.C.C.D.	71 000 euros	355 000 euros
5	Risques statutaires du personnel de la C.C.C.D.	30 000 euros	150 000 euros
6	Protection juridique des personnes physiques	1 900 euros	9 500 euros
	TOTAL :	280 500 euros	1 402 500 euros

Les membres du groupement adhérents à ce marché sont les suivants :

- Ville de CHATEAUBRIANT,
- CCAS de CHATEAUBRIANT,
- Commune d'ERBRAY,
- Commune de FERCÉ,
- CCAS de FERCÉ,
- Commune de GRAND-AUVERNÉ,
- Commune d'ISSÉ,
- CCAS d'ISSÉ,
- Commune de LA MEILLERAYE de BRETAGNE,

- Commune de MOISDON-la-RIVIÈRE,
- Commune de NOYAL-sur-BRUTZ,
- Commune de RUFFIGNÉ,
- Commune de SAINT-AUBIN des CHATEAUX,
- Commune de SAINT-JULIEN de VOUVANTES,
- CCAS de SAINT-JULIEN de VOUVANTES,
- Commune de SOUDAN,
- Commune de SOULVACHE,
- Commune de VILLEPOT,
- Communauté de Communes.

Un avis public à la concurrence a été publié au JOUE et au BOAMP ainsi que sur la plateforme www.marches-securises.fr le 08 avril 2022. A l'issue de la consultation, huit sociétés d'assurances ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 juillet 2022 et a décidé d'attribuer les lots comme suit :

lot	Assurance	Prestataire retenu	Prime annuelle TTC ou taux
1	Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA	97 452,99 euros
2	Responsabilité et risques annexes	SMACL	39 249,99 euros
3	Flotte automobile et risques annexes	SMACL	85 691,12 euros
4	Risques statutaires du personnel hors C.C.C.D.	GROUPAMA	% propre à chaque collectivité en fonction des garanties
5	Risques statutaires du personnel de la C.C.C.D.	WTW	32 520,36 euros
6	Protection juridique des personnes physiques	2C COURTAGE	2 086,83 euros

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Personnel - Administration Générale et Mutualisation » réunie le 14 septembre 2022.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer les marchés d'assurances correspondants et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture


044-200072726-20220930-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT